



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CONSEIL DU 4<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**Séance du 06 décembre 2023**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Horaire : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil

**PRÉSIDENT** : M. Rémi ZINCK

**SECRÉTAIRE ÉLUE** : Mme Nadège BORRON

**PRÉSENTS** : M. AUTEF, M. ARRONDEAU, Mme. BONVALLET, Mme. BORRON, Mme. CABOT, Mme. GILLET, Mme. GUITARD, M. KIMELFELD, M. MECKLENBURG, M. PAPAIX, Mme. PELLET, Mme. TRIAS, Mme. VIDAL, M. ZINCK.

**ABSENT EXCUSÉ ET DÉPÔT DE POUVOIR** : M. CHEVALIER (pouvoir à Mme GILLET).

**Ouverture de la séance et installation d'une nouvelle élue**

**Rémi ZINCK :**

Mesdames, Messieurs, bienvenue au conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement. Nous allons commencer la séance. Le mercredi 6 décembre 2023 à 18 h 30, Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'arrondissement, dûment convoqués le 29 novembre 2023 par moi-même, maire du 4<sup>e</sup> arrondissement, sont réunis dans la salle du conseil.

Avant de commencer les délibérations, nous allons procéder à l'installation d'une nouvelle élue.

Comme il l'a annoncé lors du dernier conseil d'arrondissement, M. Loïc RIGAUD a démissionné. Je le remercie pour le travail qu'il a accompli au long de ces trois années pour la délégation de Démocratie locale. Je souhaite la bienvenue à Madame Brigitte GILLET qui nous rejoint comme conseillère d'arrondissement et qui sera déléguée à la Démocratie locale, puisque vous reprenez la délégation de Loïc RIGAUD.

Madame GILLET, je vous souhaite, au nom de tous les élus, la bienvenue dans notre conseil d'arrondissement. Je connais votre expérience, votre connaissance, votre engagement et je sais que vous saurez être à la hauteur de la mission qu'on vous confie. Je vous souhaite la meilleure réussite possible pour ces trois années de mandat.

Merci et bienvenue à vous.

### Brigitte GILLET :

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, je suis née à Lyon et j'ai vécu à la Guillotière jusqu'à mon intégration en école d'ingénieurs. Par la suite, j'ai rejoint la région parisienne pour poursuivre une carrière au CNRS en tant que chargée puis directrice de recherche. J'ai travaillé en recherche fondamentale dans le domaine de la résonance magnétique. Ce domaine est en amont de l'imagerie médicale. Depuis bientôt dix ans, avec mon mari, nous sommes installés à la Croix-Rousse, où habitent aussi deux de nos enfants, le troisième étant en Bretagne. Et nous avons également trois petits enfants.

Engagée depuis plusieurs années pour une république écologique, sociale et démocratique, je suis convaincue de l'importance du vivre ensemble et de la participation citoyenne. C'est pourquoi, élue sur la liste Lyon en Commun, je suis très contente de rejoindre le Conseil d'arrondissement du 4<sup>e</sup> dans le cadre de la délégation Démocratie locale. Plus précisément, en accord avec Monsieur le Maire, avec l'aide du Conseil d'arrondissement et des services de la mairie, je travaillerai sur les CICA, le budget participatif et la vie des conseils de quartier. Et je participerai à la construction et à l'animation des concertations publiques portées par la Métropole, la Ville et l'arrondissement. Je participerai aussi à tous les échanges possibles dans le cadre de la redevabilité et du dialogue entre élus et citoyens.

Je vous remercie tous de votre accueil et un grand merci aussi à Lionel LERCH et Achille AUDOUARD pour leur accueil et leur disponibilité.

### Rémi ZINCK :

Merci, Madame GILLET.

Je crois, Madame BORRON, que vous voulez dire quelque chose. Je vous en prie, je vous donne la parole.

### Nadège BORRON :

Bonsoir à toutes et tous. Je voulais juste, comme notre coprésident n'est pas là et qu'il devait prendre la parole, dire que nous sommes heureux d'accueillir Brigitte. Et puis, en tant que Lyon en Commun, on va pouvoir continuer à travailler tous ensemble au sein de cette majorité.

### Désignation de la secrétaire de séance

### Rémi ZINCK :

Je vais maintenant procéder à la désignation d'un secrétaire. Je vous propose la candidature de Mme BORRON.

Je sou mets cette proposition au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Pour cette séance, c'est Mme BORRON qui assurera les fonctions de secrétaire et qui va procéder à l'appel nominal des élus.

### Appel nominal

### Nadège BORRON :

Bonsoir à toutes et tous. Je vais donc procéder à l'appel du conseil d'arrondissement.

Jean-Luc AUTEF – présent  
Matthieu ARRONDEAU – présent  
Lydie BONVALLET – présente  
Nadège BORRON – présente  
Marie-Agnès CABOT – présente  
Alexandre CHEVALIER – excusé pouvoir  
Brigitte GILLET – présente  
Aline GUITARD – présente  
David KIMELFELD – présent  
Samuel MECKLENBURG – présent  
Yannick PAPAIX – présent (en retard)  
Anne PELLET – présente  
Élodie TRIAS – présente  
Chloé VIDAL – présente (en retard)  
Rémi ZINCK – présent

## **Hommage à Gérard Collomb**

### **Rémi ZINCK :**

Mesdames et Messieurs les élus, chers habitants et habitantes du 4<sup>e</sup> arrondissement, Après plusieurs mois de lutte acharnée contre la maladie, Monsieur Gérard COLLOMB nous a quittés ce 25 novembre. Cette nouvelle nous est arrivée dans l'obscurité et le froid de fin novembre, brutale, nous laissant sidérés devant l'inévitable et la fin que chaque Homme connaît un jour. Monsieur COLLOMB a occupé de très nombreux postes à responsabilités : président de la Métropole de Lyon, ministre de l'Intérieur et bien sûr, maire de Lyon. Ce mandat de maire qu'il aura mis longtemps à obtenir restera celui qui lui a le plus tenu à cœur. Je n'oublie pas qu'il fut aussi maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, arrondissement pour lequel il avait gardé une affection particulière et réciproque avec ses habitants. Dans la diversité des courants politiques qui composent notre arrondissement, chacun à un temps aura travaillé en équipe avec Gérard COLLOMB. Curiosité de la démocratie, des longs parcours en politique et volonté de sa part de rassembler largement au service d'un projet, nous aurons été successivement ses proches, ses concurrents et parfois ses adversaires politiques. Certains d'entre nous ont eu la chance de l'écouter lors des conseils municipaux de ces dernières années. J'en fais partie. Chacune de ses interventions ne laissait pas indifférents les élus de notre majorité. Si nous ne partagions pas sa vision pour Lyon, il était toujours enrichissant pour le débat de l'écouter défendre avec passion des dossiers dont il avait une parfaite connaissance.

L'heure est au deuil, aux nombreux hommages ou témoignages. Avec le temps viendra celui du bilan. Comme ses prédécesseurs, il laissera une trace de ses mandats que chacun saura apprécier. Restera certainement, dans notre histoire collective, le souvenir d'un homme guidé par la passion pour notre ville. Puisse cette passion nous guider à notre tour pour continuer à faire de Lyon une ville fidèle à sa tradition d'humanisme. En notre nom, j'adresse mes condoléances à sa famille, à ses proches, aux Lyonnaises et aux Lyonnais qui auront, comme moi, une pensée respectueuse pour celui qui fut maire de notre ville.

Je vous remercie.

Monsieur KIMELFELD, je vous laisse la parole.

### **David KIMELFELD :**

D'abord, merci, Monsieur le Maire, de vos propos et merci de nous donner la parole à cette malheureuse occasion.

Gérard COLLOMB aimait la Croix-Rousse depuis les pentes jusqu'au plateau. Il loupait rarement un événement croix-roussien, depuis les inaugurations de la braderie, les vendanges, un sécateur à la main, entonnant avec sa voix inimitable les hymnes à la gloire des canuts, et les diverses intronisations de cette république dont il connaissait tous les membres, en passant par les déjeuners organisés par le comité des fêtes au

forum des associations. Il n'oubliait jamais la vogue de la Croix-Rousse, où il passait le plus souvent en famille. Il adorait déjeuner en terrasse et faire le marché de la Croix-Rousse. Pas seulement en période électorale. Sa présence ne se résumait pas aux instants délicieux de cette Croix-Rousse. Il fut là dans les moments tragiques. Je pense en particulier au décès de notre collègue et amie, Guylaine GOUZOU-TESTUD, adjointe à la Ville et élue de notre arrondissement. Je pense aussi au drame de nos deux lycéens de Saint-Exupéry, décédés dans une avalanche. Gérard COLLOMB m'accompagna auprès des familles et fut un soutien d'une grande importance.

Gérard COLLOMB était un maire de Lyon d'une grande proximité avec les habitants, les habitantes, mais aussi avec les élus d'arrondissement. Il accompagnait les projets des arrondissements et il n'est pas étranger à l'évolution de la Croix-Rousse, 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements compris, le boulevard n'étant plus un rempart pour ses habitants depuis bien longtemps. La liste serait longue mais je citerai pêle-mêle — et sans doute avec quelques oublis — l'esplanade du Gros Caillou, la place des Tapis, les rives de Saône, le cours d'Herbouville, le boulevard des Canuts, le clos Jouve, la montée de la Grande-Côte, autant d'espaces où le végétal était absent et la voiture dominante. Autant d'espaces où la décision d'inverser la tendance fut prise à une période où l'opinion publique n'était pas la plus favorable. Mais Gérard COLLOMB, convaincu, ne reculait jamais devant une décision prise.

Gérard COLLOMB n'était pas seulement un maire bâtisseur, il voulait une ville ouverte et dynamique par ses commerces, ses événements et sa vie culturelle, ouverte à tous et donc à la mixité. Et si nous trouvions un arrondissement peu doté en logement social en 2001, il ne refusa jamais une proposition des maires d'arrondissement pour améliorer cette situation. Avec près de 17 % de logement social en 2021, nous avons progressé, même si tant de choses restent à faire.

Dynamique, en lançant avec Nathalie PERRIN-GILBERT, alors maire d'arrondissement, et moi-même, vice-président au Grand Lyon, la dynamisation du bas des pentes qui venait compléter la métamorphose de la montée de la Grande-Côte, avec le passage Thiaffait, vitrine de la création, et l'installation d'ESMOD au cœur des pentes de la Croix-Rousse.

Attentif au patrimoine canut, il valida nos propositions pour sauver la Maison des Canuts, coopérative à l'époque, au bord du dépôt de bilan avec le risque d'éparpillement et de disparition de collections inestimables. Mais attentif aussi à d'autres formes d'expression culturelle, je citerai le festival Lyon BD, né ici, entre une hybride de la bande dessinée et le comptoir du Café du bout du monde et qui vient aujourd'hui tutoyer le Festival d'Angoulême.

À la veille de la Fête des Lumières, je ne peux oublier qu'il fut celui qui imposa, jusqu'aux terribles attentats parisiens de 2015, que la Fête des Lumières ne se concentre pas uniquement en centre-ville, mais soit présente dans tous les arrondissements. Vous l'avez compris, les mandats de Gérard COLLOMB ont changé le visage de la Croix-Rousse, des pentes au plateau en passant par les quais depuis le Rhône jusqu'à la Saône.

Gérard COLLOMB n'a pas simplement donné un souffle nouveau à Lyon et à la Métropole. Il avait redonné confiance à cette ville de Lyon et fierté à ses habitants et ses habitantes. Il était le maire protecteur au plus proche des Lyonnaises et des Lyonnais, avec toujours ce souci de rassembler au-delà des postures partisanes. Beaucoup ont parlé de son amour pour Lyon, mais c'était avant tout l'amour de ses habitants, de ses habitantes, qui l'animait. Il n'oubliait jamais d'où il venait, et son énergie, sa rigueur, ses convictions, son travail acharné qui, au passage, nous épuisait tous, tant cela était intense, n'étaient pas sans rapport avec son parcours personnel.

L'expression « au nom de mon groupe » ne peut pas m'empêcher une pensée plus personnelle en direction de l'homme profondément humaniste que la fonction et les responsabilités pouvaient masquer. J'ai appris et combattu à ses côtés, au parti socialiste, à la Ville de Lyon, à la Métropole. À ses côtés, mais le plus souvent derrière lui, je l'ai affronté car nous avons, sur quelques sujets essentiels, divergé. Mais il m'avait appris qu'il ne fallait pas abandonner lorsque nous étions convaincus. Pour autant, je n'oublierai pas ce qu'il a représenté pour moi et que c'est aussi grâce à lui que beaucoup d'entre nous ont vécu de belles aventures et de bons moments.

Je vous remercie.

### Rémi ZINCK :

Merci, Monsieur KIMELFELD. Madame PELLET, vous avez souhaité vous exprimer.

### Anne PELLET :

Oui, merci, Monsieur le Maire.

Gérard COLLOMB. Rarement j'ai vu une personne connaître, comprendre et au moins aimer aussi bien et passionnément Lyon. Sa campagne de 2008 s'appelait « Aimer Lyon », magnifique slogan qu'il incarnait pleinement. Il en connaissait toutes les rues, toute son histoire, son modérantisme, sa culture et surtout les Lyonnais qu'il a aimés jusqu'à écourter sa fonction de ministre de l'Intérieur.

Fin politique, il disait : « La politique se fait à hauteur de passants. » Une autre conception. J'ai pu assister aux funérailles de Gérard COLLOMB à la cathédrale Saint-Jean. J'ai été très émue par cette cérémonie, par la dignité de sa famille pour qui je redis mes sincères pensées et mon soutien dans ces moments douloureux pour Caroline, sa femme, et pour ses cinq enfants. J'ai été impressionnée par les hommages, en particulier ceux de Marc LAMBRON, celui émouvant du président MACRON et plus encore celui de Édouard PHILIPPE, auquel je ne m'attendais pas vu les circonstances marquantes de leur passation de pouvoir, place Beauvau. Mais il a été son Premier ministre et, à mon sens, ce fut le plus brillant hommage. Comme quoi. Ce dernier a bien sûr évoqué la passion de Gérard COLLOMB pour Lyon. Pas immédiatement réciproque, mais avec de la patience, de la constance, de la ténacité, il a eu le talent de s'en faire aimer. Comme le dit Marc LAMBRON, de Gérard COLLOMB on retiendra d'abord une silhouette un peu voûtée, un œil malicieux, une

voix accentuée — voix si bien reprise par Laurent GERRA —, un caractère et des éclats de voix, une sensibilité aux autres forgée par une ancienne timidité. Un homme de verve et de lecture infiniment cultivé. Agrégé de lettres classiques, professeur, profondément républicain, remarqué par Raymond BARRE pour les entreprises de haute technologie qu'il attirait dans son arrondissement, le 9<sup>e</sup>, il y avait en lui l'intrépidité d'un moderne fasciné par l'innovation et la sagesse d'un édile d'autrefois, dira Édouard PHILIPPE. Ce même Raymond BARRE qui, après avoir dessiné les axes majeurs pour l'avenir de Lyon — je pense notamment à la dimension internationale, aux berges du Rhône et à la transformation de Confluence —, avait vu en lui son successeur. Et Gérard COLLOMB concrétisa magnifiquement ses projets, bien au-delà, avec son talent de bâtisseur. Bâtisseur justement, souvent en visite sur les chantiers, casque sur la tête, dans une ville envahie de grues de chantier, preuve de son dynamisme. Comme tous, Emmanuel MACRON évoquera ce talent de bâtisseur en rappelant d'abord l'obsession de Gérard COLLOMB : que changeons-nous dans les vies des Lyonnais ? Je cite : « Maire bâtisseur de projets économiques de rayonnement international ; bâtisseur de quartiers : Confluence, Gerland, Vaise ; bâtisseur d'espoir pour les jeunes des quartiers en rénovant le Carré de soie, les Minguettes, la Duchère ; bâtisseur d'expériences avec les festivals de cinéma, les biennales d'art contemporain et de la danse, les berges du Rhône et les rives de Saône ; bâtisseur d'avenir avec Vélo'v, précurseur sur le sujet, le plan climat, la ville végétalisée. » — J'ajouterais la transformation de la Croix-Rousse et notamment de son tunnel avec le tunnel Modes doux — « Bâtisseur de collectifs en entraînant derrière lui entrepreneurs, universitaires, intellectuels, associatifs ; supporter de l'OL — j'ajouterais cobâtisseur de son stade — ; pionnier du vélo urbain. » « Le magicien qui faisait des berges une promenade, était un maire dont le progressisme ne se dressait pas contre l'industrie et savait encourager les initiatives. » dit Marc LAMBRON. Et j'ajoute aussi les mots d'Édouard PHILIPPE, encore une fois, « Social-démocrate, Gérard COLLOMB croyait aux vertus de l'entreprise et de la redynamisation économique des territoires pour que le partage des richesses et le progrès social ne restent pas des vœux pieux. Là où d'autres appelaient au renversement des plus radicaux, Gérard COLLOMB ne cédait pas aux sirènes des idéologies agressives. Il leur préférait le juste milieu qui vaut de l'or. »

Je l'ai connu comme adversaire, un sacré adversaire qui avait débauché une partie de notre liste MoDem en 2008. Je lui avais même dit en le croisant sur un marché du 5<sup>e</sup> : « Méfiez-vous des contrefaçons. » Depuis, nous entretenons des relations cordiales et le Centre a fini de nous rapprocher, avec le soutien de François BAYROU à Emmanuel Macron, dont la dynamique de cette campagne présidentielle avait été lancée ici même, à Lyon, par Gérard COLLOMB. Aux dernières élections municipales, au deuxième tour, nous nous sommes retrouvés dans les circonstances que vous connaissez. Mais il y avait encore des contrefaçons. Ce ne fut pas facile. À la Croix-Rousse, qu'il aimait tant, où il prenait le temps de venir pour les événements comme ceux de la République des Canuts et tant d'autres, j'avais été particulièrement choquée de l'accueil et des huées qui lui avaient été réservés pour ses derniers vœux en tant que maire de Lyon, en 2020. La politique est dure et malheureusement souvent ingrate.

La maladie l'a atteint et éloigné des Lyonnais, malheureux pour lui. J'ai ressenti la tristesse palpable des Lyonnais. Tristesse que je partage, tristesse d'une page qui se

tourne. Nous nous sommes souvent vus, notamment quand j'étais élue à la Région. Lors de l'un de nos échanges, je lui avais dit qu'il méritait bien sûr d'avoir un monument, une place à son nom, un quai à son nom et avais suggéré un pont, lui qui en avait fait construire plusieurs sur nos fleuves. Amusé, il m'avait dit en souriant « Pourquoi pas, mais le plus tard possible », le plus tard est venu bien trop tôt. 76 ans, c'est encore jeune. Le président MACRON lui a dit : « Je sais tout ce que je vous dois. » Nous, les Lyonnais, nous savons tout ce que nous lui devons. Merci, Gérard.

### Rémi ZINCK :

Merci, Madame PELLET.

Je vous invite à une minute de silence et à vous lever, s'il vous plaît.

## **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2023**

### Rémi ZINCK :

Mesdames et Messieurs, vous avez pris connaissance du compte rendu et du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2023.

Si personne n'a d'observations à présenter concernant leur rédaction, je mets ce procès-verbal aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

**Procès-verbal adopté à l'unanimité**

## **Informations générales**

### Rémi ZINCK :

Concernant les informations générales, je vous rappelle que nous avons l'opération actuelle qui s'appelle « Ensemble en décembre », qui dure tout le mois et se poursuit. Le programme est sur le site de la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement. Je vous donne rendez-vous pour le petit marché solidaire, place de la Croix-Rousse, qui aura lieu le samedi 16 et le dimanche 17 décembre.

Autre information, nous aurons une réunion publique sur le projet de Cœur Croix-Rousse et la piétonnisation d'une partie de la rue du Mail. Ce sera le 19 décembre, à 19 h, à la Maison des associations Robert Luc.

Madame PELLET, vous m'aviez posé également une question, lors du dernier conseil, à propos des coûts de fonctionnement de la mairie. Je vous avais apporté une réponse partielle et je vous avais dit que je compléterai ma réponse avec des éléments plus importants. Concernant les coûts de gardiennage qui sont à la baisse, cela s'explique par le fait que nous n'avons plus de gardien le samedi matin lors de l'ouverture de la mairie. La présence n'était pas nécessaire tant il y a de personnel en mairie. Donc la présence de ce vigile, de cet agent, n'était plus nécessaire. Ce qui a fait une économie. On garde quand même l'agent de sécurité pour les mariages du samedi après-midi notamment. Et si toutefois on avait des mariages très importants en nombre de participants, on se réserve cette possibilité. Concernant les frais de nettoyage, on a en effet une hausse qui s'explique par le relais de la petite enfance, le relais des Gones, qui nécessite un nettoyage quotidien. Ce qui entraîne une augmentation des coûts. Le nettoyage supplémentaire de la salle de la Ficelle est également à prendre en compte, lié aux locations supplémentaires les week-ends, notamment lors des grosses festivités qui sont des événements qu'on avait perdus pendant le Covid et qui sont revenus de manière assez importante — et c'est heureux d'une certaine manière — dans l'année précédente. Ensuite, l'alimentation des crèches est en hausse. Elle s'explique par la prise en compte de l'inflation — ce que je vous avais déjà précisé — et de l'achat de produits locaux et bio qui sont par ailleurs un peu plus chers. Voilà les raisons de ces modifications dans le budget. Je peux vous porter le détail au procès-verbal ou vous donner plus de détails, mais vous avez les éléments.

## **Vote des délibérations**

### **Rémi ZINCK :**

Nous allons passer maintenant à l'examen des délibérations.

### **Délibération 2023-17192-CMMA4-113 : Rapporteur : Matthieu ARRONDEAU**

**Objet :** Approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public 2024

Bonsoir à toutes et tous. Comme tous les ans à la même période, je vous présente deux délibérations qui concernent la tarification des marchés forains. Le premier rapport concerne les tarifications d'occupation commerciale du domaine public. Cela correspond à la somme demandée en contrepartie de l'obtention du droit d'occuper temporairement, à titre privatif, le domaine public de la collectivité.

Pour rappel, en 2021 et 2022, ces tarifs sont restés à des niveaux identiques à ceux de 2020 sur tout le territoire lyonnais, du fait de la crise sanitaire. Pour 2024, il est proposé une hausse de 3 % des tarifs liés au fonds de commerce — les enseignes, les terrasses, les étals et les chevalets — et un maintien des tarifs à leurs niveaux de 2023, pour les fêtes foraines, les commerçants ambulants, les cirques, l'activité commerciale temporaire ou l'animation commerciale.

À noter une petite coquille — peut être que vous l'avez vue — sur le mètre linéaire pour les animations commerciales, c'est bien 1,50 € et pas 1 500 €. Ce qui paraissait un petit peu beaucoup. Je vous remercie dans un premier temps de voter cette délibération, si vous voulez bien.

**Rémi ZINCK :**

On va mettre ce rapport aux voix, s'il n'y a pas de demande d'intervention :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

**Rapport adopté à l'unanimité**

**Délibération 2023-17193-CMMA4-115 : Rapporteur : Matthieu ARRONDEAU**

**Objet :** Approbation des droits de place des marchés pour l'année 2024

Ce deuxième rapport concerne les droits de place pour les marchés forains. Ces tarifs, droits de place et droits annexes acquittés par les commerçants des marchés forains, sont fixés en conseil municipal. Le 16 mars 2015, le Conseil municipal avait fixé le principe d'une hausse annuelle de 2 % du montant des abonnements sur les marchés jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020 inclus. En 2021 et 2022, il avait été décidé de reconduire les tarifs 2020 en raison de la crise sanitaire également. Et en 2024, il est donc proposé une hausse de tarifs de 2 % pour les abonnés, une hausse de 2 % par mètre linéaire pour les journaliers, et une hausse identique pour les droits annexes d'électricité. Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

**Rémi ZINCK :**

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets cette délibération aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

**Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-17195-CMMA4-116 : Rapporteur : Matthieu ARRONDEAU

**Objet :** Attribution des aides directes exceptionnelles aux commerçants et artisans à la suite des manifestations dans le cadre des violences urbaines du mois de juillet 2023

Ce rapport concerne les aides directes aux commerçants. Nous en avons délibéré au mois de septembre, c'est un dispositif municipal d'aides directes aux commerçants les plus impactés par les émeutes urbaines que nous avons connues en juillet, dans le cadre d'une convention avec le conseil régional. Cette aide versée par la Ville de Lyon a pour objectif de soutenir les entreprises fragilisées par ces événements, dans le but de préserver l'activité économique, de maintenir l'attractivité commerciale et de pérenniser l'emploi.

Les commerçants impactés avaient la possibilité de déposer une demande d'aide directe exceptionnelle *via* une plateforme en ligne qui était dédiée et accessible sur le site de la Ville de Lyon. Au total, 55 commerces ont été rendus éligibles, dont 3 situés dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, pour bénéficier de cette aide complémentaire de 2 000 ou 5 000 € selon le niveau de dégradation subi.

C'est ainsi près de 2 200 € d'aides qui ont été attribués sur l'enveloppe de 300 000 initialement prévue. Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

### Rémi ZINCK :

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

### **Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-14004-CMMA4-114 : Rapporteur : Matthieu ARRONDEAU

**Objet :** Collecte des déchets des marchés forains - Approbation de deux conventions avec la Métropole de Lyon

Je vais être un peu plus long sur cette délibération puisque c'est un rapport qui va enclencher pas mal de changements sur nos marchés forains. Vous savez, 130 marchés qui se tiennent chaque semaine sur la ville. Ils tiennent une place importante dans la consommation des habitants. Leur chiffre d'affaires représente 14 % du chiffre d'affaires alimentaire de la Ville. Sur le 4<sup>e</sup>, c'est un peu plus, c'est 17 % et en nette progression par rapport à 2017.

Les marchés produisent un volume important de déchets, constitués principalement de déchets alimentaires, de carton, de caquettes et de polystyrène, qui sont concernés par cette réglementation spécifique. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de nouvelles règles de gestion des déchets des marchés forains s'appliqueront sur le territoire de la ville de Lyon. Les communes ont l'obligation de répondre aux obligations législatives, notamment à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire qui impose le tri à la source des déchets alimentaires.

Depuis sa création, le Grand Lyon assure notamment la collecte et le traitement des déchets des marchés forains. Dans le cadre d'un marché public, il ne prévoit pas de dispositif de tri des déchets. La Métropole exerce cette mission au titre de sa compétence en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers. Dans ce cadre, elle a indiqué à l'ensemble des communes de son territoire qu'elles exerceront, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, cette compétence de gestion de déchets des marchés forains et devront mettre en place des mesures de diminution de ces déchets.

La Ville de Lyon propose de mettre en place deux dispositifs distincts en fonction de la taille des marchés.

Pour les 50 tenues de marché qui rassemblent plus de 15 commerçants, il est proposé de poursuivre la collecte et le traitement des déchets par le biais d'une convention avec la Métropole. Ce sont les marchés collectés ou marchés à tri. Pour le 4<sup>e</sup> arrondissement, ce sont bien sûr les marchés du boulevard qui sont concernés. Cette convention a un budget d'environ 800 000 €. Elle prévoit que la Métropole prenne en charge la collecte et le traitement des déchets. La Ville s'engage, pour mener à bien ces nouvelles missions, à supporter les sommes excédentaires, à sensibiliser les forains sur la question — et à ce titre, une communication est en train de leur être adressée —, à mettre en place un nouveau marché public, et enfin à assurer le contrôle du tri des déchets en fin de marché, avec une réorganisation des ressources humaines, notamment de l'équipe des placiers de la Ville.

Pour les 80 tenues de marché qui rassemblent moins de commerçants, il est proposé de ne pas poursuivre la collecte et de demander aux commerçants de les emporter. Ce sont les marchés propres ou marchés à emport. Pour le 4<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit des marchés de la petite place de la Croix-Rousse et de la place Flammarion. Afin d'accompagner la Ville dans cette nouvelle mission, la Métropole s'engage à lui verser une subvention d'un montant de 323 000 €, dans le cadre d'une deuxième convention. Cette participation financière vise à soutenir les actions de sensibilisation, de contrôle et de prévention. Elle s'engage aussi à réaliser pendant six mois des prestations temporaires de collecte et de traitement, et à continuer à assurer le nettoyage des places de marché.

Cette nouvelle disposition d'organisation des marchés forains est très attendue des habitants qui nous interpellent beaucoup sur cette question-là. Et comme vous le voyez, une période de transition de six mois est prévue pour permettre la mise en place du tri, notamment ceux alimentaires, et l'organisation des marchés propres. De nombreuses communes en France, et aussi dans la métropole de Lyon comme la ville de Neuville-sur-Saône, ont déjà décidé depuis longtemps de passer aux marchés

propres. Concrètement, il s'agira de créer des espaces de tri de chaque type de déchet et de réfléchir sur un dispositif spécifique pour le glanage.

Cette délibération constitue une grande avancée pour l'attractivité de nos marchés forains et va permettre aux communes de la métropole de se conformer à la loi.

J'en profite juste pour vous annoncer, dans le cadre d'Ensemble en décembre, une distribution de soupe prévue ce week-end. Préparée et organisée par l'association du marché de la Croix-Rousse avec notre soutien, la mairie d'arrondissement, et que je remercie vivement.

Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

### Rémi ZINCK :

Merci, Monsieur ARRONDEAU pour cette présentation complète.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est donc adopté à l'unanimité.

### **Rapport adopté à l'unanimité**

#### Délibération 2023-17159-CMMA4-125 : Rapporteur : Aline GUITARD

**Objet :** Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 524 976 € relatifs à une opération d'acquisition de 16 logements (7 PLAI et 9 PLUS) situés 7, rue d'Ivry à Lyon 4<sup>e</sup>

#### Délibération 2023-17160-CMMA4-124 : Rapporteur : Aline GUITARD

**Objet :** Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 375 765 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 6 logements PLS situés 36, rue Gorjus à Lyon 4<sup>e</sup>

Je vais traiter les deux délibérations. La 17159 et la 17160 sont deux délibérations classiques de garanties d'emprunt en soutien à des bailleurs pour la production de logements sociaux. L'une à hauteur de 100 % des sommes empruntées pour 16 logements PLUS et PLAI acquis et rénovés par la SACVL au 7, rue d'Ivry, et l'autre pour 15 % des emprunts correspondant à l'acquisition en VEFA par Vilogia de 6 logements en PLS dans un bâtiment situé 36, rue Henri Gorjus. Pour ces derniers, il s'agit d'une opération héritée où il y a 6 logements PLS déjà livrés et habités. Comme toujours, ces garanties d'emprunt permettent en contrepartie à la Ville de Lyon d'être réservataire d'une partie des logements créés ou rénovés. Comme toujours, je vous inviterais donc à approuver ces deux délibérations.

Mais si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je voudrais profiter de la présentation de ces deux dossiers pour dire quelques mots au sujet du jardin des Balmes.

Le projet situé rue Thévenet, sur l'ancien site du collège Maurice Scève, sera en quelque sorte ma minute publicitaire. D'abord, pour me réjouir que ce projet emblématique de notre politique de logement pour tous prenne enfin corps après trois ans de travail collectif de la part de la Métropole, en particulier de Renaud PAYRE, de la part de l'Office foncier solidaire et notamment de Barbara BELLE, de la part de GLH, notamment de Jean-Noël FREIXINOS, de la part de la Ville de Lyon et du coup un peu de ma part.

Pour mémoire, l'ancien collège était promis à un projet mixte d'une centaine de logements avec, selon les règles des secteurs mixité sociale, 28 logements sociaux et 65 logements à prix libre. Ce qui — sur notre arrondissement, le foncier est rare — signifie des logements trop souvent hors de portée des finances de la plupart des Lyonnais et des Lyonnaises. L'occupation durant une longue période par des jeunes migrants sans logement a retardé ce projet et a permis à la Métropole de le réorienter dès le début de notre mandat, en 2020. Pour cela, il a d'abord fallu que la Métropole trouve une solution pour ces jeunes. Et c'est ce qui a été fait avec l'ouverture de la première station d'accueil, en novembre 2020. Le choix a alors été fait de tourner le tènement de la rue Thévenet vers la construction d'environ le même nombre de logements, mais cette fois 100 % sociaux et abordables. Concrètement, ce sont 36 logements locatifs en PLUS et PLAI et 69 logements en bail réel et solidaire qui sortiront de terre d'ici la fin de l'année 2026.

Surtout, depuis le 21 novembre 2023 et pour encore deux semaines — d'où ma minute publicitaire —, les 69 BRS, du T1 au T5, sont en prévente sur le site de Grand Lyon Habitat. Ces ventes sur critères sociaux se font avec des priorisations pour celles et ceux qui vivent déjà sur Lyon ou y travaillent. Des priorisations pour les ménages qui peuvent sortir du logement locatif social mais pas acheter au prix du marché lyonnais, des priorisations pour les familles avec de jeunes enfants. En clair, sont prioritaires celles et ceux que l'emballement fou du prix du foncier, ces dernières années, a peu à peu poussés hors de notre arrondissement et hors de notre ville.

Je vous invite tous et toutes à aller voir les plans et la maquette 3D du jardin des Balmes sur le site de GLH, à vous projeter dans cette belle réalisation de cinq bâtiments avec une vue exceptionnelle sur les Balmes et le parc qui accueillera également une Maison de l'Enfance et de la Jeunesse toute neuve. Une MEJ avec un extérieur qui lui sera réservé, une MEJ qui est réalisée par la Ville de Lyon sans avoir vendu une once de son patrimoine pour la financer.

Je suis très fière de voir ce projet prendre vie. Depuis des mois, la Mairie du 4<sup>e</sup> reçoit des appels d'habitants demandant quand et comment ils pourront se positionner sur un logement à Scève. C'est désormais en route et au premier trimestre 2024, les baux des futurs propriétaires seront signés. Les travaux commenceront et l'est du 4<sup>e</sup> prendra un autre visage.

Ma minute publicitaire étant terminée, je vous invite à approuver les dossiers 17160 et 17159 pour les garanties d'emprunt.

**Rémi ZINCK :**

J'avais noté une demande d'intervention de Monsieur KIMELFELD. Je vous en prie.

**David KIMELFELD :**

Merci, Monsieur le Maire. D'abord un soutien entier au projet du jardin des Balmes, et comme c'est la minute de publicité, je rajouterai dix secondes pour me réjouir que l'Office foncier solidaire, dont je ne suis pas étranger à sa création, ait permis aussi de sortir cette opération. Mais mon intervention, c'était surtout pour vous poser une question dont vous n'aurez pas la réponse sans doute aujourd'hui. Eu égard au temps des projets, aux temps de construction et temps de mise sur le marché des différents projets, nous aurons, je pense, fin du premier semestre 2024, une belle photographie des logements sociaux qui auront été engagés sous votre mandature et qui sortiront soit sous votre mandature, soit qui auront été engagés et sortiront dans les deux ans qui suivront. Je souhaiterais, si vous en êtes d'accord Monsieur le Maire, que nous puissions, lors d'un conseil d'arrondissement — plutôt à la fin du premier semestre —, faire un point précis sur ce nombre de logements. Si vous en êtes d'accord. Je vous remercie.

**Rémi ZINCK :**

Votre demande est enregistrée et on vous fera une réponse.

S'il n'y a plus d'autres prises de parole, je vais mettre les rapports aux voix.

On va commencer par le 17159 pour bien faire les choses dans le bon ordre :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est donc adopté à l'unanimité.

**Rapport adopté à l'unanimité**

**Rémi ZINCK :**

Quant au 17160, mêmes questions :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est également adopté à l'unanimité.

**Rapport adopté à l'unanimité**

### [Délibération 2023-17177-CMMA4-110 : Rapporteur : Marie-Agnès CABOT](#)

**Objet :** Projet Éducatif de Lyon - Attributions des subventions aux coopératives scolaires pour le départ en classes découvertes année 2024

Mes chers collègues, je vous remercie de votre écoute. Il s'agit de deux délibérations qui concernent le Projet Éducatif de Lyon. La première délibération s'occupe de l'attribution des subventions aux coopératives scolaires pour le départ en classes découvertes courant 2024. Pour notre arrondissement, il va s'agir d'abord de trois classes de Commandant Arnaud, en élémentaire, qui partiront cinq jours sur le thème de l'Homme et la nature, et deux autres classes de Commandant Arnaud, élémentaire, qui partiront également cinq jours, mais dans le Vercors, sur le thème des sports de pleine nature et éducation à l'environnement. Trois classes élémentaires de la Fontaine partiront cinq jours à Apinac dans le cadre de Happy Nature à Apinac, rejoints en cela par trois classes de l'école Cornier, également pour cinq jours.

Je vous remercie de voter favorablement cette première délibération de plein air.

### [Rémi ZINCK :](#)

Sur la délibération 17177 que vous venez de présenter, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est donc adopté à l'unanimité.

### **Rapport adopté à l'unanimité**

### [Délibération 2023-17185-CMMA4-109 : Rapporteur : Marie-Agnès CABOT](#)

**Objet :** Approbation et autorisation de signature de la convention relative au PEDT portant mention de l'organisation périscolaire et du plan mercredi 2023-2026 entre la Ville de Lyon, l'Inspection Académique, la Préfecture et la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

Pour cette deuxième délibération, il s'agit de l'organisation des temps de l'enfant dans le cadre du projet éducatif du territoire. Je vais vous demander d'autoriser la signature de la convention relative à ce PEDT et au plan mercredi pour la période 2023-2026 entre la Ville de Lyon, l'Inspection Académique, la Préfecture et la Caisse d'allocations Familiales du Rhône.

Cette convention réaffirme la position de Lyon sur la semaine de quatre jours. De par cette convention, la Ville de Lyon réaffirme donc son ambition d'être la ville des enfants. Comme vous avez pu le voir dans cette délibération, un travail de fond a été mené sur la pause méridienne avec une montée en compétence des équipes et la mise en place de projets avec les enseignants et les équipes du périscolaire.

Une attention particulière — et je m'en réjouis — a également été portée pour un meilleur accompagnement des enfants en situation de handicap, avec notamment des temps de formation et des articulations possibles avec les AESH sur les temps du périscolaire. Pour le périscolaire du soir, d'ici à la rentrée 2024, la Ville de Lyon va travailler à assouplir et simplifier le temps charnière entre le temps scolaire et le temps familial — sur la demande de la communauté éducative — par des contenus pédagogiques riches et une relation encore meilleure — si c'est possible — entre les familles et les équipes d'animation périscolaire.

Comme vous le voyez, la Ville de Lyon, à travers cette convention — et je me répète — se place à hauteur d'enfant. Elle prend pleinement sa place dans l'épanouissement de nos gones et fenottes au sein de la communauté éducative qu'elle soutient et accompagne. Je vous remercie donc d'approuver cette délibération.

#### Rémi ZINCK :

Merci, Madame CABOT.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est donc adopté à l'unanimité.

### **Rapport adopté à l'unanimité**

#### [Délibération 2023-10971-CMMA4-112 : Rapporteur : Rémi ZINCK \(Alexandre CHEVALIER : excusé POUVOIR\)](#)

**Objet :** Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Haltéro club lyonnais pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux situés 53, rue de Belfort à Lyon 4<sup>e</sup> (EI 04039)

Le prochain rapport devait être présenté par Monsieur CHEVALIER qui est absent. Je vais donc réaliser le tour de force de vous présenter le renouvellement d'une convention avec l'Haltéro club lyonnais pour la mise en place d'une disposition à titre gratuit des locaux situés 53, rue de Belfort.

Ayant pris cette délibération en cours de route, je n'en dirai pas beaucoup plus, mais je sais que vous en avez pris connaissance.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Je vais le mettre aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est donc adopté à l'unanimité.

### **Rapport adopté à l'unanimité**

#### **[Délibération 2023-17203-CMMA4-111 : Rapporteur : Samuel MECKLENBURG](#)**

**Objet :** Lyon 4<sup>e</sup> - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'une partie des locaux situés 92 place Joannès Ambre au profit du Théâtre de la Croix-Rousse - El 04 010

#### **[Délibération 2023-19482-CMMA4-126 : Rapporteur : Samuel MECKLENBURG](#)**

**Objet :** Mise à disposition du domaine public à titre gratuit des locaux sis 92 place Joannès Ambre à Lyon 4<sup>e</sup>

Bonjour à toutes et tous. Je vous propose de faire une présentation groupée pour ces délibérations 111 et 126 qui vont concerner le projet de tiers-lieu que nous installerons à l'arrière du théâtre de la Croix-Rousse.

Voilà près de deux ans que nous avons acté, ensemble, le transfert de l'ancien clos bouliste de la place Joannès Ambre de la Ville de Lyon vers notre mairie d'arrondissement, avec l'intention de donner à ce lieu mythique un nouvel élan vers son quartier en élargissant ses horaires d'ouverture et en mobilisant les forces vives qui œuvrent à proximité. C'est au terme d'une période de cohabitation, d'observation, de concertation, mais aussi et surtout d'études techniques que nous vous proposons d'approuver ce nouveau projet de conventionnement. Si d'une part, il nous a paru important de maintenir l'association de boulistes historiquement présente sur le site, nous envisageons d'une certaine manière un retour aux sources dans un bâtiment qui, lors de son inauguration en 1931, a été conçu comme une salle de fête et dont les clés ont été confiées pendant près de 50 ans aux diverses générations d'habitants et d'habitantes du plateau de la Croix-Rousse.

Alors, bien sûr, il n'est pas question d'en finir avec le théâtre, mais plutôt à travers ce projet de tiers-lieu, de contribuer à en faire comme une salle des fêtes, un outil de service public qui appartient à toutes et tous, pour que l'ensemble du site sorte de sa seule fonction artistique et soit pleinement un acteur du quartier dont chacun et chacune puisse s'emparer et faire sien.

C'est en effet le projet pour lequel nous avons confié à Courtney GERAGHTY la direction du théâtre. Et c'est sur cette base que le théâtre, en étroite collaboration avec la Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement mais aussi avec le conseil de quartier Est et la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, accueillera et accompagnera des initiatives en provenance des habitants et des habitantes du quartier, et plus particulièrement des jeunes.

Je vous remercie pour votre confiance et vous prie de donner un avis favorable.

**Rémi ZINCK :**

On va les voter séparément.

Sur la 17203, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

**Lydie BONVALLET :**

Merci, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint. Cette intervention pour éclaircir le sujet de ces délibérations et afin de nous permettre de mieux comprendre et donc voter en toute connaissance sur l'avenir de ce lieu caché, si tranquille, situé derrière notre magnifique théâtre. Nous souhaitons aussi cet échange pour lever nos craintes. Nous espérons nous tromper, mais nous craignons que le projet dont il est question ait été fait dans la précipitation. Et de plus, il omet des points qui soulèvent nos interrogations. Et puis, nous ne pouvons que rappeler qu'en 2022, Monsieur l'Adjoint, vous vouliez déjà donner une autre vie à ce local, qu'un vote a eu lieu en ce conseil d'arrondissement en janvier 2022 sur le même thème, la mise à disposition gratuite du clos bouliste, mais cette fois aux Graines Électroniques. Projet pour lequel vous communiquiez encore dans la presse en août 2022. Ce projet, si je comprends bien aujourd'hui, est abandonné et avait généré de l'inquiétude chez les habitants du passage Perret qui se plaignaient du manque de communication sur le sujet. Ce dernier point expliquant sans doute le premier. Donc nouvelle tentative. Vous comprenez bien que nous devons être attentifs.

J'ai plusieurs questions. Elles peuvent être techniques ou de fond et certaines sont restées sans réponse malgré votre intervention.

Si je comprends bien, cette fois-ci le local serait entre les mains du théâtre. Donc la convention sera entre la mairie et le théâtre pour cette mise à disposition gratuite. Du coup, il n'y aura plus de lien contractuel entre la mairie et l'USF par exemple, ou la MEJ. Quelle garantie de maintien des activités de l'USF si jamais le théâtre résilie cette convention ? Est-ce qu'il faut mentionner quelque chose dans cette convention à ce propos, justement ?

Vous parliez aussi d'assurer la vocation de ce bâtiment qui a un long parcours, et notamment dans les documents est noté « à usage de proximité permettant le développement d'activités associatives ». Vous parliez aussi d'expérimentation de six mois et d'un renouvellement d'un an deux fois. C'est écrit dans la délibération, mais pas dans la convention. Donc ça me pose des questions. Du coup, là, on parle bien

de refaire des activités associatives. Nous, on se demande *quid* de la demande récurrente, voire pressante, du théâtre qui était d'obtenir l'usage exclusif du clos afin d'y créer une salle de réunion et une salle de restauration pour son personnel ? En tout cas, c'est ce qui nous est revenu il y a encore quatre semaines lors d'une réunion de l'USF où les associations étaient un peu surprises d'entendre parler d'un tiers-lieu.

On est ravi que l'on conserve les créneaux de l'USF. Mais quand même, moi je pense qu'il remplissait quand même le rôle d'utiliser cet outil de proximité au service des citoyens. On rappelle qu'aujourd'hui, les adhérents de l'USF sont des séniors du quartier qui y trouvent un lieu de convivialité où ils y nouent des liens sociaux. Et nous savons tous autour de cette table combien cela compte à tout âge et ce sera particulièrement crucial lorsque nous vieillirons. Ce lieu leur permet de se retrouver tout au long de la semaine avec un pic les week-ends. Et si j'ai bien compris, les créneaux du week-end sont supprimés. Ce lieu est important pour ces personnes et vous n'êtes pas sans savoir que parmi ces seniors, on en retrouve un certain nombre qui sont modestes, voire précaires. Et ces moments passés à l'USF sont sans doute le seul moment de la journée où certains d'entre eux peuvent vraiment être au chaud et être accueillis l'été au frais.

Enfin, bien que l'USF avait par convention avec la mairie depuis au moins 50 ans l'usage exclusif, elle s'est ouverte et accueille d'autres associations. Vous avez mentionné, comme la MEJ, l'école Commandant Arnaud ou le conseil de quartier Est qui tient ses réunions mensuelles. Je précise aussi que les adhérents de l'USF ont plusieurs fois chaleureusement accueilli leurs futurs voisins, les séniors LGBTI+, qui résideront dans la Maison de la diversité, juste en face. Et on se rappelle que le personnel du théâtre déjeune dans le local et s'y réunit régulièrement. Pour moi, c'est bien un lieu de proximité au service des habitants, qui apporte du réconfort aux plus âgés d'entre nous et qui a permis aux plus jeunes de bénéficier de l'espace extérieur pendant des vacances scolaires, avec la MEJ par exemple, ou de s'y rendre avec leur école de Commandant Arnaud.

Nous devons donc bien le respect à l'une des plus anciennes associations de la Croix-Rousse et avons le devoir, en tant qu'élus de proximité, de prendre soin d'eux.

Ma question : cette année, 60 personnes ont adhéré à l'USF — et quand bien même seraient-elles plus que 20 —, quelles alternatives leur proposez-vous et spécifiquement les week-ends ?

Vous disiez aussi que vous avez travaillé en coconstruction. La convention est prête à être signée, comment se sont déroulées les discussions préalables avec le théâtre, l'USF, la MEJ et le conseil de quartier ? Est-ce qu'il y a eu des discussions aussi avec les habitants qui étaient un peu échauffés au premier projet ? Et j'aimerais bien aussi qu'on éclaire qui est à l'origine de l'idée et qui va le piloter.

Je voudrais comprendre de quoi on parle. Parce que vous parlez dans les documents de l'intérêt général de ce projet d'animation citoyenne. S'ensuit une liste d'activités que je qualifierais à la Prévert et franchement, ça rend le projet un peu flou. Donc on parle de vide-greniers jusqu'à des débats d'idées, des ateliers de réparation et des ateliers de pratique artistique, d'une AMAP.

C'est large. Sur quoi votons-nous exactement ? Et la place du théâtre aussi dans tout ça ? Tout à l'heure, je parlais de qui pilote, mais j'avoue que ce projet ne me semble pas en adéquation première avec la vocation du théâtre. La finalité ne semble pas être spécifiquement culturelle.

Aussi belle l'institution soit-elle, en quoi elle va permettre le développement d'activités d'associations ?

Je me posais aussi la question en quoi le théâtre était compétent sur des ateliers de réparation, une recyclerie ou une AMAP. Ça m'intéresserait de savoir si vous avez déjà des liens avec une AMAP qui serait intéressée.

Il est noté aussi que les activités admises pourront s'ouvrir à l'ensemble des personnes porteuses d'une proposition d'intérêt général et au public du théâtre. Est-ce que vous pourriez préciser ? Est-ce que les propositions qui pourraient arriver ne seront acceptées que si elles conviennent au théâtre ? Je n'ai pas bien compris et si oui, c'est lui accorder beaucoup de poids pour un lieu qui est censé être ouvert à toutes et tous.

Alors là, c'est un peu plus concret, mais ça nous a interrogés tout de même. C'est un peu l'organisation temporelle et spatiale. La convention stipule que la mise à disposition est acceptée sous condition expresse de réserver des créneaux : l'USF du lundi au vendredi de 14 à 18 ; la MEJ pendant les vacances scolaires et ponctuellement s'ils ont des événements ; le conseil de quartier pour des réunions mensuelles et aussi ponctuellement. En cumulant les délibérations 17203 et 14482, le théâtre obtient aussi la possibilité sur ce lieu — le local et l'espace extérieur —, d'organiser des événements et des manifestations et de créer ce tiers-lieu. Au regard des créneaux réservés, comment cela va-t-il concrètement se passer ? Quelle place pour d'autres activités régulières ?

Quant au calendrier, vous venez seulement d'énoncer la convention qui liait la Mairie du 4<sup>e</sup> avec l'USF depuis 50 ans. L'USF en aurait donc l'usage jusqu'en février 2024. Si la convention est votée ce soir, elle sera effective à la date de la signature. Donc quand sera-t-elle réellement signée ? Et est-ce qu'on peut avoir la garantie que l'USF ne subira pas de pressions d'ici février ?

### Rémi ZINCK :

Est-ce que vous arrivez à la fin de votre intervention, Madame BONVALLET ? Parce que là, vous me parliez de Prévert...

### Lydie BONVALLET :

Oui, je sais, mais à force de creuser, on a découvert beaucoup de choses.

Donc la convention mentionne que la Mairie du 4<sup>e</sup> assure le paiement des charges énergétiques pour l'équipement des fluides concernés — l'électricité, l'eau, le gaz qui correspond au chauffage —, or nous avons compris que la consigne de la Mairie centrale était de ne plus prendre en charge ces flux pour les locaux mis à disposition

des associations. Soit l'arbitrage a changé, soit on a mal compris Monsieur GODINOT, mais on veut bien une explication. C'est l'occasion aussi de rappeler que l'USF ne coûtait pas grand-chose à la Ville puisqu'elle prenait en charge toutes ses factures et a investi énormément pour toujours maintenir ce local en bon état.

Donc aussi, la question se pose pour le prochain projet ; quel est le coût prévu ? S'il y a un budget qui se dégage, comment ça se passe alors ?

Ça va être très rapide. Je suis presque à la fin. C'est un détail super opérationnel mais que nous avons trouvé infantilisant. Pourriez-vous prévoir que les bénéficiaires actuels du local conservent leur double des clés ? À ma connaissance, il n'y a jamais eu de problème et l'USF a plus que correctement entretenu le lieu en 50 ans.

Et un petit dernier point patrimoine croix-roussien. Il est prévu que le local soit mis à disposition non meublé (dans la convention). Que comptez-vous faire des casiers à boules fixés au mur ? C'est vrai que ça peut paraître anecdotique, mais ils témoignent du passé du clos bouliste, de cette activité si spécifique à Lyon et toujours vivante à la Croix-Rousse. À ce jour, le mobilier n'est pas mentionné dans la convention. Rien ne le protège. Ces témoins de l'histoire de la salle.

Je vous remercie.

### Rémi ZINCK :

Merci, Madame BONVALLET. Écoutez, j'espère que Monsieur MECKLENBURG a tout noté dans le bon ordre parce que franchement, pour vous répondre, sans porter de jugement, c'est compliqué. Mais j'espère qu'il va pouvoir vous apporter une réponse point par point. Et si toutefois il y a des points sur lesquels vous n'avez pas une réponse satisfaisante, on reprendra votre intervention et on vous fera une réponse point par point au prochain conseil.

Il y a beaucoup de choses qui ont été évoquées et très intéressantes les unes autant que les autres.

Monsieur MECKLENBURG.

### Samuel MECKLENBURG :

Je vous remercie pour les questions. Je reconnais là toutes les questions de l'USF et on leur a déjà répondu en fait, précisément sur toutes ces questions et là je vois que ça revient.

### Lydie BONVALLET :

Si je puis me permettre, je trouve ça un peu méprisant parce que j'ai passé beaucoup de temps à lire tous les documents.

### Rémi ZINCK :

S'il vous plaît, Madame BONVALLET, je ne vous ai pas donné la parole. Monsieur MECKLENBURG répond maintenant. Vous l'avez eue longuement pendant presque dix minutes, donc je voudrais que Monsieur MECKLENBURG puisse répondre maintenant s'il vous plaît.

### Samuel MECKLENBURG :

Non, il n'y a vraiment aucune condescendance. C'est normal que vous puissiez avoir des éléments techniques. Je vais essayer de vous répondre comme je le peux par rapport à ce que je viens d'entendre. Et puis ensuite, si nécessaire, on vous fera une réponse écrite plus détaillée sur les points spécifiques.

On a une volonté politique et une volonté de redevabilité sur un espace qui appartient à tous les Croix-Roussiens et Croix-Roussiennes. Notre objectif premier, c'était d'élargir — comme je l'ai dit dans mon intervention — ses horaires d'ouverture et l'ouvrir le plus largement possible. Moi, ce que j'ai constaté puisque j'ai pris ce temps long de rencontrer chacun des membres d'USF, les 60, chacun un quart d'heure. J'ai pu échanger individuellement avec eux pour me rendre compte spécifiquement de qui étaient ces personnes, quels étaient leurs besoins, d'où venaient-elles, à quel point ce lieu était important pour elles, quels étaient leurs liens entre elles. J'ai pu remarquer des personnes, pour certaines isolées, d'autres venant du 6<sup>e</sup> arrondissement, de Caluire qui fréquentaient ce lieu. Une association qui est organisée autour d'un bureau qui est véritablement une affaire de famille. Ça a une certaine légitimité puisque l'association s'appelle Union Sportive et Familiale. Mais bon, en termes de redevabilité, moi j'ai un problème en tant qu'élu. Il faut que ce lieu profite à chacun, chacune.

On a eu ce souci de permettre aux jeunes de s'ancrer dans un espace. C'était leur demande. C'est ce qu'on a enregistré. Et donc les Graines Électroniques avaient très aimablement accepté d'accompagner ce projet puisqu'il s'agissait d'un projet expérimental que j'avais présenté lors de ma précédente présentation. C'était un projet qui devait tester les choses, regarder les cohabitations, comment elles fonctionnent et puis élaborer un programme de concertation pour écrire le projet pour le lieu. On a regardé, on a attendu et on a surtout évalué techniquement ce qui était possible dans cet espace. Je reconnais un certain optimisme de ma part qui peut-être s'est confronté à une question très technique, très simple. C'est-à-dire que les sorties de secours du local abrité donnent quasi directement sur le plateau du théâtre. On a élaboré plusieurs scénarios, on a chiffré plusieurs travaux qui auraient pu permettre d'imperméabiliser ces deux espaces et de faire fonctionner ce lieu indépendamment du théâtre. Parce que forcément, ce qu'on recherchait, c'était d'ouvrir ce lieu pas 24 h sur 24, mais le plus largement possible et avec un modèle économique qui puisse lui donner une certaine autonomie. Malheureusement, c'est quelque chose qui n'est pas possible pour les raisons que j'ai énoncées, les coûts étaient trop importants. Donc on a ajusté ces propositions. Puis il y a eu bien sûr, ce temps d'écoute. On a constaté la façon dont le conseil de quartier pouvait être partie prenante de l'espace, comme la MEJ l'école Commandant Arnaud. Et du coup, on a travaillé sur une nouvelle proposition

avec le théâtre, puisque Courtney est la directrice de sécurité unique du site, et il n'était pas question de faire sans elle. Là, on en est sur une proposition qui est vraiment, encore une fois, une expérimentation. C'est la raison pour laquelle la convention est assez précaire et donc la façon dont va fonctionner cet espace est de sanctuariser ces occupations pour les boulistes. Comme vous l'avez remarqué, ils ont quand même un créneau d'occupation qui est parmi les plus importants que celui qu'on peut accorder à une association sur la Croix-Rousse. Donc moi, j'ai souhaité respecter justement, le pic d'affluence, parce que je me suis rendu régulièrement sur place pour constater les horaires pendant lesquels ils étaient les plus présents. Comme vous avez pu le lire dans la convention, le projet est de réunir un collectif projet. C'est un collectif qui serait composé d'habitants, des associations parties prenantes de l'espace, du théâtre, de la mairie, qui permettront à des citoyens tous les trois mois, de venir présenter un projet et ensuite d'être accompagnés techniquement par le théâtre. Puisqu'encore une fois, la sécurité et tous les aspects techniques dépendent directement du théâtre. Le rôle du théâtre ne sera pas d'exclure, de choisir quel projet sera compatible ou non avec cet espace, mais bien de veiller à ce qu'il puisse bien se dérouler dans de bonnes conditions de sécurité. Et évidemment d'ouvrir aussi parce que, comme je l'ai dit, le projet sur lequel a été recruté Courtney, c'est d'ouvrir ce théâtre sur l'extérieur et d'en faire bien plus qu'un théâtre, un lieu hospitalier. Certains projets qui se développent dans ce lieu pourront aussi occuper potentiellement d'autres espaces du théâtre, faisant de ce lieu un espace tiers.

Je vais avoir du mal à répondre exactement à toutes les questions. Vous savez très bien que sur la Croix-Rousse, on soutient le Café Daddy qui fait un travail formidable, qui est un lieu de repli, d'accueil, de soutien, de solidarité, d'accompagnement individuel des personnes. Ils remplissent cette fonction. Ce n'est pas l'unique lieu pour ces personnes.

C'est un peu difficile pour moi de vous répondre point par point. Je n'ai pas eu le temps de tout noter exactement ce que vous disiez. On peut revenir vers vous ensuite à l'écrit sans souci. Les choses sont très claires de notre côté.

### Rémi ZINCK :

On va s'en tenir à cela pour cette réponse. Moi, je voudrais simplement devant vous tous remercier Monsieur MECKLENBURG du travail qu'il a effectué depuis trois années sur ce dossier, et notamment avec les adhérents de l'USF où il s'est énormément investi. On ne s'investit jamais trop quand il s'agit de l'humain évidemment, mais il s'est investi énormément pour accompagner ce projet et pour accompagner les gens qui occupaient ce local depuis 50 ans. Donc je le remercie au nom de toute la majorité pour le travail qui a été accompli et qui a été très important.

Je vais mettre la délibération 17203 aux voix s'il n'y a plus de prise de parole.

Oui, allez-y Monsieur KIMELFELD, je vous en prie.

### David KIMELFELD :

Simplement pour dire que nous nous abstiendrons sur les délibérations en attente des éléments concrets que vous voudrez bien nous donner. Après tout, c'est vrai que si Monsieur MECKLENBURG s'est investi et s'il a compris lui-même ses réponses c'est le principal, en fait, ce n'est pas tant que nous on les ait comprises, c'est que lui-même les ait comprises, ça fera déjà beaucoup. Et puis quand vous aurez des éléments concrets à nous donner, vous aurez la gentillesse de nous les transmettre. Il n'y a eu quelque part aucune réponse précise sur les questions qui étaient précises.

Et Monsieur MECKLENBURG, il n'est pas utile pour renforcer votre démonstration de sous-entendre que Madame BONVALLET est inconséquente dans ses interventions. Et le mépris dont vous avez fait part en début d'intervention, je pense que c'est bien de le réviser. Je vous remercie.

### Rémi ZINCK :

Ce n'est pas ce qui a été dit. Et puis si les réponses ne sont pas comprises, nous, nous essaierons de comprendre les questions à notre tour.

Madame PELLET.

### Anne PELLET :

Pour d'autres raisons, je vais aussi m'abstenir parce qu'en effet, je sens qu'il y a un malaise et un problème d'information. Mais je reconnais le travail que vous avez fait et je n'ai pas de sous-entendus comme je viens d'entendre parce que je trouve ça franchement, un peu exagéré. Voilà, donc je préfère m'abstenir. C'est vrai que vous avez raison de poser la question, que vous avez fait aussi un travail avec l'USF, entre autres, qui a besoin d'être rassuré. Visiblement, il y a un besoin de communication sur ce sujet et donc je m'abstiendrai.

### Rémi ZINCK :

C'est noté.

Je vais mettre cette délibération aux voix :

Qui est contre ?

Abstention donc trois si j'ai bien compris.

La délibération est adoptée à la majorité.

**Rapport adopté à la majorité**

**ABSTENTIONS : 3 -Mme Lydie BONVALLET, M. David KIMELFELD,  
Mme Anne PELLET**

**Rémi ZINCK :**

Sur la 19482, je la mets aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Trois j'imagine.

Elle est adoptée à la majorité.

**Rapport adopté à la majorité**

**ABSTENTIONS : 3 -Mme Lydie BONVALLET, M. David KIMELFELD,  
Mme Anne PELLET**

**Délibération 2023-17089-CMMA4-118 : Rapporteur : Samuel MECKLENBURG**

**Objet :** Approbation d'un avenant n° 1 à la convention-cadre 2023 entre la Ville de Lyon et l'Association Théâtre de la Croix-Rousse jusqu'au 31 décembre 2024

Cette délibération porte sur un premier avenant à la convention-cadre 2023 entre la Ville de Lyon et l'Association Théâtre de la Croix-Rousse jusqu'au 31 décembre 2024. Avec l'arrivée de sa nouvelle directrice en 2021, vous savez combien cette nouvelle page de l'histoire du Théâtre de la Croix-Rousse a suscité un très large enthousiasme parmi les Lyonnaises et les Lyonnais. Son taux de remplissage inédit et sa large ouverture vers de nouveaux publics en témoignent. Par ailleurs sa ligne artistique, à bien des égards exemplaire tant sur le fond que sur la forme, ne laisse personne indemne et s'est révélée véritablement à la hauteur des enjeux sociétaux de notre époque particulièrement sinistrée. Je tiens à féliciter et à remercier les équipes du théâtre pour leur engagement quotidien et vous invite à renouveler votre confiance en elles en donnant un avis favorable à cette délibération.

**Rémi ZINCK :**

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Non, je la mets aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

**Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-17204-CMMA4-117 : Rapporteur : Samuel MECKLENBURG

**Objet** : Approbation de nouveaux tarifs pour la saison 2023-2024 des Célestins, Théâtre de Lyon

Cette délibération concerne l'approbation de nouveaux tarifs pour la saison 2023-2024 des Célestins, Théâtre de Lyon.

Il vous est proposé la modification et l'ajout de quatre tarifs pour cette saison :

- Un tarif appliqué aux professionnels de la culture et aux intermittents, qui va s'étendre au-delà des écoles de l'enseignement artistique déjà partenaires du théâtre ;
- Un tarif avantageux aux moins de 18 ans et étudiants plus accessible ;
- Un tarif visite commentée et atelier de pratique artistique pour les individuels ;
- Un tarif de session qui permettra d'organiser des représentations directement au sein des établissements scolaires.

Si vous en êtes d'accord, je vous remercie de donner un avis favorable à cette délibération.

### Rémi ZINCK :

Merci, Monsieur.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

### **Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-17188-CMMA4-119 : Rapporteur : Jean-Luc AUTEF

**Objet** : Orientations stratégiques et axes de développement 2024-2026 pour les Archives municipales de Lyon

C'est une délibération qui porte sur les Archives municipales de Lyon. Pendant longtemps, les AML étaient un bâtiment fermé sur lui-même où plein de vieux chercheurs à pulls en laine ou costumes sombres venaient consulter de vieux documents poussiéreux. D'autant qu'on a un fonds très ancien, certains documents remontent au XIII<sup>e</sup> siècle. En réalité, comme toutes les archives, c'est à la fois un espace de conservation et de mémoire, mais aussi un espace d'explication et d'exposition.

C'est ce qui s'est créé ces dernières années, non seulement avec le déménagement à Perrache, en 2001, mais aussi avec la mise en ligne de nombreux documents. Désormais, en parallèle du travail des érudits et des chercheurs, les AML organisent des expositions accueillant des conférences, participent à des films et des documentaires et sont en lien direct avec des milliers d'usagers *via* les réseaux sociaux. Chaque jour, sur Facebook et sur X, ex-Twitter, les AML publient des photos, le fameux hashtag « C'est arrivé à Lyon » ou encore le hashtag « Rétro » ou des dates de conférences, partagent des podcasts, des liens, les sources.

Nous sommes sollicités aujourd'hui par les Archives municipales de Lyon pour recueillir notre agrément concernant leurs orientations stratégiques et les axes de développement 2024-2026. Pour rappel, les AML conservent des documents dans l'intérêt des citoyens et des chercheurs, mais proposent également des expositions, des conférences, des ateliers, etc. Actuellement, six kilomètres linéaires d'archives papier sont encore conservés et chaque année, entre 150 et 300 mètres linéaires d'archives leur sont versés. Il reste deux kilomètres linéaires disponibles, soit un peu plus de cinq ans d'accroissement. Parallèlement, depuis 2018, date de mise en service du système d'archivage électronique, près de deux téraoctets de données ont été intégrés et la progression des entrées d'archives électroniques est très rapide. Les AML ont aussi dû adapter leur offre à l'ère des réseaux sociaux (médiation accessible en ligne, coproduction de films, ouverture d'un portail de recherche). Les quatre axes de développement prévus sont les suivants : optimisation de la gestion des archives ; développement des services en ligne ; adapter le site de Perrache aux nouveaux besoins ; et le fonctionnement général du service.

Pour finir, l'accès simplifié aux archives permet aux citoyens de s'emparer de leur histoire. On l'a bien vu avec le projet APICQ porté par le conseil de quartier Ouest autour de l'histoire du quartier Pernon que j'ai pu visiter, et qui a donné lieu à une magnifique exposition qui vient de s'achever à la MDA et à un livret de grande qualité où les archives personnelles se mêlaient aux archives municipales.

Je souhaite que cette délibération soit adoptée.

### Rémi ZINCK :

Merci, Monsieur AUTEF.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Je mets cette délibération aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

**Rapport adopté à l'unanimité**

## Délibération 2023-17170-CMMA4-121 : Rapporteur : Nadège BORRON

**Objet** : Rapport annuel d'activité de la Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Lyon 2021-2023

Cette délibération est le rapport annuel d'activité de la Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Lyon. Cette commission, la CCA, est une instance qui promeut l'accessibilité universelle et travaille sur la question générale des droits des personnes en situation de handicap. Elle réunit une soixantaine d'associations, d'organismes ainsi que des adjoints au maire et des élus des maires d'arrondissement.

Cette instance a été créée en application de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la citoyenneté et la participation des personnes en situation de handicap de 2005, laquelle prévoit la présentation de son rapport annuel d'activité au Conseil municipal afin d'en prendre acte.

Le présent rapport dresse donc un bilan général des actions menées par la CCA sur la période 2021-2023. Il inclut également un bilan des activités spécifiques menées par cinq groupes de travail thématiques, à savoir l'accessibilité des établissements recevant du public, des espaces publics, à l'agenda culturel de la Ville, aux outils numériques et à l'offre sportive. Vous l'aurez compris, ce sont autant d'actions pour développer toujours plus l'accès au droit des personnes en situation de handicap. C'est une absolue nécessité. Nous ne devons jamais oublier que ce sont des citoyens, des citoyennes.

En 2024, la Commission Communale pour l'Accessibilité va s'étoffer pour donner davantage de place et favoriser la prise de parole des personnes directement concernées par le handicap. Un vice-président citoyen sera nommé et la CCA intégrera des associations, des collectifs de personnes en situation de handicap. Il y a donc un réel enjeu. Nous devons agir de manière volontaire. Il en va de l'inclusion de toutes et tous dans la vie de la cité. C'est également l'objet de la délibération suivante que je vais vous présenter. Aussi, je vous remercie de prendre acte de ce rapport.

### Rémi ZINCK :

Merci.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Madame PELLET, je vous en prie.

### Anne PELLET :

Juste un mot. Évidemment qu'on ne peut être que favorable à toute initiative en faveur du handicap, ne serait-ce que parce qu'on peut tous être concernés par le problème — ça peut arriver à tout le monde dans la vie — et qu'il y a déjà beaucoup trop de gens qui le subissent et qui en pâtissent.

Il y a du boulot en la matière. J'étais encore à une réunion hier et des gens disaient dans le 8<sup>e</sup>, lors des rencontres avec Monsieur DOUCET : « Comment fait-on avec les bacs à compost quand on est dans un fauteuil roulant ? » Ce sont des petites questions, c'est du quotidien. On n'y a pas tous pensé mais déjà, c'est vrai que ces bacs à compost sont un peu durs pour appuyer dessus, donc pour les gens en situation de fragilité et même pas besoin d'être forcément en fauteuil, ce n'est pas évident. Toutes ces choses sont à penser au quotidien, à travailler et je ne doute pas que ça avancera. Je rappellerai que les grands plans, les grandes lois sur le handicap datent de 75, 87 et 2005 et qu'on n'a pas fini d'en faire puisqu'il y en a vraiment besoin. Merci.

### Rémi ZINCK :

Je vous remercie.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

### **Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-17169-CMMA4-120 : Rapporteur : Nadège BORRON

**Objet :** Plan Handicap de la Ville de Lyon 2023-2026

Mes chers collègues, ce rapport présente donc le plan handicap de la Ville de Lyon pour la période 2023-2026. Avec ce plan, nous affirmons notre volonté politique d'assurer l'effectivité des droits et l'accessibilité universelle des personnes en situation de handicap dans tous nos domaines de compétences. Avec ce plan, nous affirmons notre approche universaliste de l'égalité. En tant que pouvoir public, nous devons assurer la pleine participation de tous les citoyens et toutes les citoyennes à la vie de la cité, qu'ils soient valides ou en situation de handicap. Aussi, ce plan décrit 100 actions — que je ne vous délivrerai pas toutes ce soir, promis —, des engagements concrets comprenant des initiatives déjà engagées que nous allons consolider et des nouvelles que nous allons déployer de 2023 à 2026.

Ces actions ont pour objectif de répondre à cinq orientations stratégiques :

- Première orientation : réduire la dette d'accessibilité de la Ville de Lyon. Nous proposons d'accélérer le programme des travaux d'accessibilité de nos établissements recevant du public, de développer des espaces d'accueil adaptés et d'élaborer un schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique. Je fais une petite parenthèse sur la dette d'accessibilité de la Ville de Lyon. Les bâtiments, on est à 16 % à l'heure actuelle. C'est quand même dramatique. C'est une dette énorme. ;

- Deuxième orientation : promouvoir une ville à hauteur de tous les enfants pour offrir un meilleur accueil à la crèche, à l'école et favoriser l'inclusion lors du temps extra-scolaire. Je refais une petite parenthèse. Marie-Agnès CABOT a expliqué tout à l'heure que justement, il y avait un meilleur travail sur le temps périscolaire avec les AESH. Donc il y a un investissement fort là-dessus. ;
- Troisième orientation : agir pour davantage d'autonomie au quotidien. Il s'agit là de favoriser l'accès au logement, aux espaces publics, à la culture ou encore au sport, et aussi de prendre en compte la vie affective, la sexualité et la parentalité des personnes handicapées. ;
- Quatrième orientation : renforcer le pouvoir d'agir des personnes handicapées. Cela passera par notre implication pour renforcer le rôle des acteurs qui interviennent à nos côtés sur le terrain dans le domaine du handicap, et par le développement d'espaces ressources pour favoriser la pair-aidance. ;
- Cinquième orientation : travailler à ce que notre collectivité soit exemplaire dans son fonctionnement, avec notamment l'élargissement au handicap du plan égalité professionnelle ou l'évolution de la politique d'achat public.

Je tiens à souligner que cette feuille de route a été réalisée conjointement avec les élus, les services concernés ainsi qu'avec toutes les structures impliquées dans le domaine du handicap, à l'instar de la Commission Communale d'Accessibilité et des représentants des personnes en situation de handicap. C'est d'ailleurs ce pourquoi nous avons intitulé ce plan handicap « Jamais rien pour nous sans nous », slogan utilisé par les associations.

Je vous invite donc à donner un avis favorable sur cette délibération. Je vous invite aussi également, si ce n'est déjà fait, à vous rendre à la Quinzaine des handicaps qui s'achève le 15 décembre prochain. Et je tiens aussi à informer le public que lors des fêtes des Lumières, il y a justement une augmentation de créneaux pour l'accessibilité à toutes et tous, personnes avec handicap visible ou invisible.

### Rémi ZINCK :

S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

**Rapport adopté à l'unanimité**

### [Délibération 2023-17127-CMMA4-123 : Rapporteur : Nadège BORRON](#)

**Objet :** Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique 2024/2026

C'est le schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique 2024-2026. Comme je le disais, la loi handicap de 2005 nous impose — fort heureusement, j'ai envie de dire — de rendre tous les outils de communication publique en ligne accessibles aux personnes handicapées. La réalisation d'un schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique, objet de cette délibération pour la période 2024-2026, figure parmi les obligations qui nous incombent.

Le schéma présenté dans cette délibération traduit notre volonté politique de prendre en compte l'accessibilité numérique dans notre stratégie numérique globale, avec des moyens humains et financiers afférents, à travers la sensibilisation et la formation des agents ou encore l'obligation faite à nos prestataires d'intégrer cette dimension. La mise en œuvre de notre politique s'appuie sur trois documents-cadres : les orientations stratégiques pour un numérique choisi ; le Pacte usagers des services publics ; et le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables.

D'un point de vue opérationnel, elle se traduit par une organisation administrative renforcée au service de la transversalité, un budget dédié notamment pour évaluer chaque année nos services numériques et, bien sûr, le maintien d'alternatives aux outils numériques.

Je vous invite donc à donner un avis favorable sur cette délibération.

### [Rémi ZINCK :](#)

Merci, Madame BORRON.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

### **Rapport adopté à l'unanimité**

### [Délibération 2023-15269-CMMA4-122 : Rapporteur : Chloé VIDAL](#)

**Objet :** Mise en place du référent alerte éthique

Permettez-moi — j'ai eu un peu de retard — de souhaiter à mon tour la bienvenue à Brigitte GILLET qui rejoint en fait, l'équipe des adjointes et des adjoints délégués à la Démocratie locale pour participer à ce grand chantier démocratique qui reste ouvert et

qui restera ouvert, puisque la démocratie est d'abord une affaire de processus mais c'est un chantier démocratique qui me semble plus que jamais essentiel dans le contexte que nous connaissons. Et puis parce qu'un saut qualitatif de nos pratiques démocratiques locales vers une démocratie que je nomme souvent plus continue, plus inclusive, plus impliquante, est nécessaire parce que — je le répète, mais je n'aurai de cesse de le répéter — je pense qu'une forme de transition démocratique est une condition *sine qua non* à la transition écologique et solidaire dans laquelle nous nous sommes engagés. Donc, bienvenue à Brigitte pour revitaliser avec nous le système participatif à côté du système représentatif, pour travailler ensemble à rendre effective la participation réelle des habitantes et des habitants, pour assurer aussi la pleine reconnaissance d'une citoyenneté active qui se caractérise par l'ensemble des initiatives que nous connaissons et qui participent activement à la fabrique de la ville. Pour développer aussi un dialogue nourri entre les habitantes et les habitants et les élus, pour s'assurer aussi que l'éthique soit au cœur de notre politique, de notre faire politiquement. Donc, en un mot, je dirais pour travailler à une démocratie ouverte qui soit plus participative et plus transparente.

Et donc la transition est faite pour vous présenter la délibération portant création du dispositif de référent alerte éthique. Puisqu'il est question, bien entendu, d'éthique en politique à travers ce nouveau dispositif. Je rappelle que la Ville de Lyon ne disposait pas d'un tel dispositif qui était pourtant rendu obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Et donc il s'agit à proprement parler d'une mise en conformité avec les textes de loi relatifs au dispositif interne de recueil et de traitement des alertes transmises par les lanceurs d'alerte. L'existence de ces dispositifs est l'une des principales recommandations de l'Agence française anticorruption pour la mise en place d'un plan de prévention des risques de la corruption. Plan de prévention des risques de la corruption qui est aussi en cours de déploiement, sous l'impulsion du Comité consultatif de déontologie et de transparence des élus — le CCDTE — que nous avons créé en début de mandat à la Ville de Lyon.

La loi du 21 mars 2022, qui vise à améliorer la protection des lanceurs d'alerte, a procédé à un élargissement des personnes qui peuvent être considérées comme lanceurs d'alerte et des critères matériels aussi de l'alerte et du signalement. Le dispositif qui est proposé à la Ville de Lyon est conforme aux textes et — on le souhaite en tout cas — adapté aux enjeux de la ville. Il combine souplesse et collégialité pour garantir la protection du lanceur d'alerte et le traitement rigoureux des alertes qui sont transmises. Désormais — et c'est l'élargissement que j'évoquais, je me permets de détailler un peu parce que ça me semble être essentiel —, peut être lanceur d'alerte tout agent public, fonctionnaire ou contractuel, stagiaire, membre du personnel, ancien membre du personnel, collaborateur occasionnel ou extérieur et cocontractant et sous-traitant de l'entité concernée par le signalement. Donc, on est dans une approche très large. Alors que la loi Sapin, la loi du 9 décembre 2016 qui était relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, permettait aux seuls membres du personnel et aux collaborateurs extérieurs et occasionnels d'effectuer un signalement interne.

Le décret d'application a également supprimé, dans le cadre d'un signalement professionnel, la condition tenant à la connaissance personnelle des faits. C'est un

point qui est bon à signaler, c'est à dire qu'un agent qui signalerait des faits qu'on lui a rapportés pourra aussi bénéficier du statut de lanceur d'alerte, sous réserve, bien sûr, de disposer des éléments qui lui permettent d'étayer son signalement.

La loi du 21 mars 2022 consacre également la notion de « facilitateur », conformément à la directive communautaire. Il peut s'agir d'une personne physique ou morale de droit privé à but non lucratif qui aide un lanceur d'alerte à effectuer un signalement ou une divulgation. En d'autres termes, des associations ou des organisations syndicales. Il peut s'agir aussi d'une personne physique en lien avec un lanceur d'alerte qui risque de faire l'objet d'une mesure de rétorsion dans le cadre de son activité professionnelle de la part de son employeur, d'un client ou d'un destinataire de ces services, ou encore d'entités juridiques contrôlées par un lanceur d'alerte pour lesquelles il travaille ou avec lesquelles il est en lien dans un contexte professionnel. Et ça concerne des associations regroupant donc des lanceurs d'alerte.

Plusieurs types de faits peuvent être signalés tels que des faits constitutifs de crimes ou de délits. Pour les fonctionnaires et les élus, il faut rappeler l'existence de l'article 40 du Code de procédure pénale comme alternative obligatoire lors de la connaissance de tels faits. La violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France peut être aussi un des types de faits signalés. C'est un cas qui reste assez hypothétique dans le cadre du dispositif de l'alerte éthique mis en place par la Ville de Lyon parce que ça nécessite de faire le lien avec un manquement commis spécifiquement par la Ville de Lyon. Ce peut être aussi la violation de la loi ou du règlement. C'est le motif le plus fréquent de saisine. Également l'existence d'une menace ou d'un préjudice pour l'intérêt général. Enfin, la prévention des conflits d'intérêts et dans ce dernier cas, le dispositif devra être articulé avec le dispositif préventif du référent déontologue des agents et éventuellement du référent déontologue des élus que nous avons également mis en place à la Ville de Lyon.

Je termine ma présentation en évoquant les modalités pratiques de la saisine du traitement. L'administration va devoir garantir la stricte confidentialité du lanceur d'alerte. Plusieurs voies d'accès permettent à toute personne, quel que soit son mode de communication, de rentrer en contact de manière confidentielle avec le référent alerte éthique (courrier, double enveloppe, mail, téléphone fixe à l'inspectrice générale des services). Dans sa saisine, le lanceur d'alerte doit préciser les modalités de contact souhaité qui peuvent être téléphone ou mail personnel, à l'exclusion des moyens de communication professionnels. L'auteur du signalement reçoit, dans les sept jours suivant sa saisine, un accusé de réception écrit qui va l'informer de la réception de son signalement, ainsi qu'une information sur le délai raisonnable et prévisible nécessaire à l'examen de sa recevabilité. Le message précise également les modalités suivant lesquelles il est informé des suites données à son signalement. Les rappels réglementaires sont faits sur la protection liée à son statut s'il est reconnu lanceur d'alerte et les risques en cas de signalement de mauvaise foi ou de manœuvre dolosive de sa part.

Pour ce qui est du traitement, la recevabilité est établie — je le disais tout à l'heure — par une formation collégiale — c'est la particularité du dispositif Ville de Lyon — qui est constituée de l'inspectrice générale des services, Évelyne GAUCHARD-

MCQUISTON, de la direction des Affaires juridiques et d'une personnalité qualifiée du CCDTE, Comité Consultatif de Déontologie et de Transparence des Élus, qui est par ailleurs ancien magistrat.

Si l'alerte est recevable et pertinente, des investigations plus approfondies sont menées, avec une enquête interne menée par inspectrice générale des services. Le format de cette enquête doit être proportionné, bien sûr, aux faits allégués. Un calendrier est établi et les ressources internes à mobiliser sont évaluées. Cette enquête devra répondre aux standards de l'enquête interne, à savoir vérifier la bonne foi et le désintéressement du lanceur d'alerte, établir les faits et identifier les risques juridiques afférents et enfin, proposer des solutions de remédiation qui semblent appropriées.

L'instruction donne lieu à la rédaction d'un rapport d'enquête confidentiel provisoire soumis avec les pièces du dossier à l'instance collégiale. Pendant toute cette période et par la suite, le lanceur d'alerte bénéficie d'un statut protecteur. Ce rapport, validé collégalement, devient définitif. Il est transmis à l'autorité territoriale qui choisit des suites à donner aux recommandations du rapport. Et le lanceur d'alerte est informé de la transmission à l'autorité territoriale et du contenu du rapport.

Je précise qu'une fois l'instruction close, cet *abstract* qui va être anonymisé du rapport sera établi pour alimenter aussi le rapport annuel du CCDTE. La prochaine étape du dispositif, ce sera l'arrêté du maire nommant l'inspectrice générale des services comme référente alerte éthique, en tout cas faisant partie de ce dispositif.

J'ai été un peu longue, mais il me semblait important de partager ces éléments, bien que la délibération les rappelle — pas dans leur globalité — parce que c'est un dispositif auquel chacune ou chacun d'entre nous peut faire appel.

Je vous remercie de votre attention.

**Rémi ZINCK :**

Merci, Madame VIDAL.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non, je n'en vois pas.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

**Rapport adopté à l'unanimité**

## **Questions**

### **Rémi ZINCK :**

Nous en avons terminé avec l'examen des délibérations. Cependant, nous avons deux questions qui ont été posées.

Je vous en prie, Monsieur KIMELFELD pour la première.

### **David KIMELFELD :**

Simplement, Monsieur le Maire, nous allons avoir un débat d'orientation budgétaire lundi à la Métropole, qui va constater des recettes fiscales en nette baisse, notamment des droits de mutation à près de 50 %. Un risque sans doute de baisse des contributions de l'État dans les prochaines lois de finances. Une augmentation des dépenses incompressible sur un certain nombre de sujets : l'énergie, les nouveaux bâtiments, les nouveaux personnels. Et ce phénomène-là, on va sans doute le constater aussi à la Ville de Lyon, à travers la présentation du budget au cours du premier trimestre.

Ces deux collectivités vont chercher — et c'est bien normal — des marges de manœuvre, y compris dans les villes pour la métropole et dans les arrondissements, de fait. La question dont vous n'aurez peut-être pas la réponse ce soir : est-ce que vous avez obtenu de la part du président de la Métropole et du maire de Lyon l'assurance que tous les projets indiqués comme acquis dans cet arrondissement, au long des trois années qui viennent de s'écouler, seront maintenus ? Est-ce que des projets seront remis en question ? Que ce soit dans le planning, c'est à dire un décalage, on ne fait plus sur ce mandat, on fera sur le prochain. Dans la qualité des projets aussi, parce qu'on peut dire qu'on fait le projet, mais on va le faire un peu moins cher, avec une qualité un peu différente pour pouvoir rentrer dans ces marges de manœuvre. Et puis, dans l'intégralité des projets, est-ce qu'on le fait sous l'ambition qui était celle qui était prévue au départ ou est-ce qu'on revoit à la baisse les ambitions ?

Voilà un peu l'ensemble de mes questions. Sauf si vous avez une réponse qui serait assez simple qui est de dire « Oui, nous avons tout cranté », auquel cas fermez le dossier, tout va bien, mais si ce n'est pas le cas, c'est une question qui demande peut-être des réponses un peu décalées.

Je vous remercie.

### **Rémi ZINCK :**

Je vous remercie de votre question. Je vais essayer d'y répondre dans la globalité, mais peut-être que cela nécessitera, en effet, qu'après cette discussion, on puisse faire un retour avec des informations. À l'heure actuelle, je n'ai pas d'informations

inquiétantes me permettant de dire que nous allons revoir des projets à la baisse, par exemple, ou en termes de calibrage, ou décaler dans le temps. Sur les budgets de fonctionnement de la mairie, pour prendre l'ensemble des budgets, on n'a pas d'évolution. L'évolution, elle se fait comme je l'ai fait tout à l'heure en répondant à Madame PELLET, en fonction des équipements transférés. Ça a été le cas. Il y a eu des ajustements, mais qui sont habituels dans une collectivité et qui ne suscitent pas de risques de modification. Concernant le PPI, le plan pluriannuel d'investissement du 4<sup>e</sup>, il n'a pas évolué dans son enveloppe globale. Comme c'est classique, il y a des projets qui sont en attente. C'est le cas notamment de la cantine Commandant Arnaud. D'autres ont glissé sur le mandat suivant, en partie comme l'école La Fontaine, d'autres sont entrés comme la MEJ qui n'était pas au départ dedans. Mais l'enveloppe globale n'a pas bougé.

Concernant le budget FIC et PROX de la Métropole, qui représente environ 400 000 € par an, c'est couvert pour les deux années. Donc on a des financements, notamment sur la maille Cornier qui a été financée sur le budget 2023 et 2022 ; le projet actuel qui est en cours de réalisation, qui se trouve montée Kubler, rue de la Tour du Pin, qui est financé sur 2023 et 2024 ; également sur 2024, la sécurisation des abords du collège La Salle, rue Denfert-Rochereau, avec un abondement de la Métropole. Nous avons également le projet du boulevard qui est toujours en concertation et en projet avec un abondement de l'enveloppe initiale due à la rénovation des alimentations électriques qui va être plus important. Mais il est plutôt sanctuarisé et plutôt augmenté. Voilà la réponse que je peux vous faire actuellement. Il n'y a pas de mesures qui sont inquiétantes. Si jamais il y en avait, je vous en ferai part, évidemment. Mais pour l'instant, je n'ai pas d'éléments qui permettent de nous inquiéter plus ou au contraire, de nous rassurer totalement.

Il y avait une deuxième question. Madame BONVALLET, je vous en prie.

### Lydie BONVALLET :

Merci, Monsieur le Maire. J'apprécie que vous me passiez la parole.

Au conseil d'arrondissement, en janvier dernier, vous aviez présenté les neuf projets retenus pour le 4<sup>e</sup>. Onze mois plus tard, je me permets de relayer des interrogations de porteurs de projets. Donc oui, lorsque des habitants n'obtiennent pas des réponses ou s'inquiètent, ils se tournent vers des élus pour faire remonter leur question.

De ce que je comprends, soit certains porteurs de projets n'ont plus de nouvelles depuis des mois ou d'autres ont cru comprendre que leur projet n'est pas ou ne sera probablement pas réalisable. Donc deux exemples — et ce n'est pas avec eux directement que j'ai parlé, pas la peine de leur tomber dessus — : le projet de street art qui semble impossible sur le mur de la montée des Esses, mur qui, paraît-il, est une œuvre en soi et serait donc protégé ; ou encore la végétalisation de la dalle Artaud, la plantation en pleine terre semble remise en question. Bien sûr, vous corrigerez si ces informations sont incorrectes. J'ai du mal à comprendre comment la situation est possible. Lorsque les modalités de règlement de l'opération du budget participatif avaient été présentées, il semblait clair qu'un premier tri devait avoir lieu avant

l'ouverture au vote et afin de ne retenir, je cite, les idées reconnues réalisées par les services de la Ville.

Confirmez-vous ces points ? Et ensuite, pourriez-vous nous dire ce qu'il advient des budgets prévus, par exemple les 150 000 € pour les Esses ou les 100 000 pour la dalle Artaud ? Un petit bonus, je ne pensais pas le mettre, mais finalement j'ai bien envie ce soir. Au milieu de remontées, on a une incongruité. Alors que l'école de Jean de la Fontaine attend sa végétalisation des cours, un parasol aurait été livré de la part de la mairie sans explication claire. Si ce n'est pas remonté jusqu'à vous, je crois que ça a créé une incompréhension et une stupéfaction du personnel de l'école voire du conseil de quartier Ouest. Sauriez-vous éclaircir ce mystère et — j'ai envie de faire la blague aussi — est-ce que la livraison de ce parasol est offerte ou déduite du budget de 20 000 K prévu pour la végétalisation ?

Bref, je suis preneuse d'explications. Tout comme de prendre connaissance du calendrier — c'était la question première — des réalisations et des autres projets. Et j'ai une deuxième question : pour poursuivre ce calendrier, vous aviez annoncé un second budget participatif d'ici la fin du mandat qui mobilisera 12,5 millions d'euros. Est-ce toujours d'actualité ? Auriez-vous la date de démarrage ? Faut-il attendre que les projets de la première phase soient réalisés pour enclencher la suite ?

J'imagine que si l'idée est que les projets soient réalisés d'ici la fin du mandat, la deuxième vague ne devrait pas tarder. La question est quand ?

Voilà, merci.

### Rémi ZINCK :

Merci, Madame BONVALLET. On a la chance d'avoir Madame VIDAL parmi les élus du 4<sup>e</sup> donc on a forcément l'élue idoine pour vous répondre.

Madame VIDAL, je vous laisse répondre.

### Chloé VIDAL :

Oui, merci. C'est vrai qu'on est aussi dans une phase de transition, donc je me permets également de répondre et vous faire peut-être un état des lieux sur les neuf projets du budget participatif, et puis vous répondre sur la deuxième question sur la deuxième édition qui va bien avoir lieu. Je laisse un peu le suspens pour vous dire quand elle sera lancée, mais je vous répondrai.

Tout d'abord, je vais les prendre dans l'ordre dans lequel je les ai notés, si vous le voulez bien, même si vous avez mis l'accent sur deux d'entre eux.

Tout d'abord, la fresque sur le mur du cimetière de la Croix-Rousse, un travail a bien eu lieu sur un cahier des charges global à l'échelle de la Ville pour les différentes fresques, puisque c'est la méthode qui a été choisie, c'est-à-dire d'avoir un comité de suivi pour assurer une forme de cohérence aussi dans la réalisation de ces fresques. Donc un travail mur par mur. Un travail qui est mené par une chargée de mission qui

est dédiée, à la direction des Affaires culturelles. On a une cheffe de projets pour assurer le suivi de l'ensemble des réalisations des fresques à l'échelle de la Ville. Une réunion a eu lieu sur place, pour ce qui est de la fresque sur le mur du cimetière de la Croix-Rousse, le 15 novembre dernier, avec Elodie TRIAS ici présente — qui pourra peut-être vous faire un retour, si elle le souhaite — la Mairie du 4<sup>e</sup>, la chargée de mission évoquée et les porteurs d'idées. La demande des architectes des Bâtiments de France est de proposer une fresque qui soit en cohérence avec l'environnement, en l'occurrence le cimetière, et dans le respect du portail qui est classé. Je rappelle que le mur représente un linéaire de 250 mètres qui se répartit sur les murs de l'ancien et du nouveau cimetière. En termes de calendrier, un lancement du marché est prévu fin janvier/début février, pour une réalisation au deuxième trimestre 2024.

Pour ce qui est du street art, montée des Esses, en effet, c'est un dossier qui est plus compliqué que le mur du cimetière. Une réunion technique a eu lieu sur place, le 15 novembre dernier également, avec la chargée de mission, la Mairie du 4<sup>e</sup> et donc Elodie TRIAS et les membres du conseil de quartier Ouest qui sont à l'origine du projet. Il s'avère, comme vous l'avez parfaitement souligné, que du street art ne sera pas possible puisque de fait, ce mur est une œuvre protégée réalisée par l'artiste MOROG. Ce qui est un souci, je vous l'accorde, qui n'avait pas été complètement anticipé puisqu'il a fallu faire des recherches un peu approfondies pour s'en rendre compte. Et je crois que ce n'était pas tout à fait su de beaucoup que cette œuvre était donc une œuvre protégée et que, par conséquent, il n'était pas possible de la recouvrir par des œuvres de street art. Il n'est pas question d'abandonner complètement le projet et on s'acheminerait plutôt vers une mise en valeur de ce mur et de cette œuvre d'art, avec plutôt une restauration et une mise en lumière. Ce qui peut être effectivement, je vous l'accorde, décevant pour les porteurs d'idée, mais qui permet aussi de valoriser une œuvre qui avait peut-être disparu aux yeux des Croix-Roussiennes et des Croix-Roussiens. Je doute que vous regardiez ce mur avec une telle attention. J'espère que oui, vous vous arrêtez régulièrement pour le contempler. On notait une différence, mais peut-être qu'on n'en appréciait pas toute la valeur et donc l'idée est de s'en assurer désormais. Les travaux sont envisageables pour le premier trimestre 2024, pour cette fameuse remise en état et donc mise en lumière. Un travail est lancé pour le réaliser.

Pour ce qui est de la mare écologique dans le jardin de l'internat Favre, pour assurer un développement de la biodiversité notamment, le rendez-vous sur site a eu lieu avec l'internat, la ferme de la Croix-Rousse, la Mairie du 4<sup>e</sup>, la direction de la Biodiversité et de la Nature en ville et les porteurs d'idées le 23 juin dernier, pour une réalisation qui, elle, devrait être faite à la fin du premier semestre 2024. Voilà le calendrier qui est posé. Là, il n'y a pas de souci particulier. On va dire que le projet suit son cours.

La végétalisation de la cour de la crèche Popy. Je rappelle que les travaux consistent en : un déplacement de la barrière côté parc Popy sur la partie la plus large ; la création en pied de cette barrière d'une platebande sur toute la longueur, sur une largeur de 50 cm ; la création de plusieurs petites plates-bandes de 30 mètres de large entre chaque poteau de la barrière existante ; un apport de terres ainsi que des plantations de plantes grimpantes. Ces travaux ont commencé le 14 août dernier et ils prendront fin le 29 décembre. Les travaux seront achevés d'ici la fin de l'année.

Pour ce qui est de la végétalisation et de l'ombrage dans la cour d'école Jean de La Fontaine — vous l'avez dit, et nous sommes bien entendu au courant —, un grand parasol a été installé le 13 septembre dernier, ce qui devait être fait normalement avant la rentrée mais il y a eu quelques petits soucis du côté du fournisseur. Le reste des travaux ne pourra s'envisager avant 2024 du fait de la charge de travail de la direction de l'Éducation. Ça avait été tout à fait expliqué dès le lancement de la phase de réalisation. Donc en fait, on peut dire que le calendrier est suivi. Des tours d'arbres et un récupérateur d'eau seront aussi installés et par ailleurs, en continuité du projet Budget participatif, la Pergola de la cour d'école, qui n'avait jamais été végétalisée, le sera.

Pour ce qui est de la végétalisation de l'aire de jeux pour enfants de la rue Pernon, une réunion a eu lieu sur place le 13 juin dernier avec la porteuse d'idée — puisqu'encore une fois, on passe de l'idée au projet, je le rappelle, ce qui peut entraîner un certain nombre de transformations —, la Mairie du 4<sup>e</sup> ainsi que les services. Le constat a été fait qu'il y avait peu de fréquentation parce que cette aire de jeux était trop ensoleillée. Donc le projet, c'est de végétaliser et de déminéraliser l'aire de jeux. Une réunion a eu lieu sur place fin octobre, à laquelle ont été conviés les habitantes et les habitants à l'initiative du projet, ainsi que les structures locales. Il y a un plan d'ensemble qui va être élaboré par la direction de la Biodiversité et de la Nature en ville et qui sera présenté début 2024. Le projet est d'apporter de la fraîcheur à la cour de l'école maternelle Commandant Arnaud, donc un parasol a été installé en juillet dans la cour de l'école et des études sont en cours pour l'installation d'une fosse à copeaux pour débitumer une partie de la cour de la maternelle. Il y a un réseau qui passe sous l'emplacement prévu de la fosse à copeaux, à 30-40 cm de profondeur. Il y a une petite alerte technique pour la réalisation de cette fosse à copeaux mais pas d'éléments qui semblent de nature à remettre en question complètement le projet. Donc ça suit son cours. Il y a des études qui restent à mener lors du premier semestre 2024.

Le projet qui est très attendu, celui de la réinvention du TACO, le Terrain d'Activités du Chariot d'Or. Une rencontre sur site a eu lieu au printemps dernier avec les porteurs de projet, le conseil de quartier Est, le comité d'intérêt local Croix-Rousse n'est pas à vendre, l'Office des sports de Lyon du 4<sup>e</sup>, la direction des Sports et la Mairie du 4<sup>e</sup>. Sur la base des échanges qui ont eu lieu à ce moment-là, la direction des Sports a travaillé sur plusieurs scénarios d'aménagement possibles. Une réunion a eu lieu ensuite à la mairie du 4<sup>e</sup> avec les porteurs et les services où ces derniers ont présenté plusieurs scénarios d'aménagement. C'est une réunion qui a permis de mener un travail collectif entre expertise d'usage et expertise technique, pour aboutir finalement à un scénario commun, un scénario partagé. Par ailleurs, lors du forum mi-mandat dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, des habitantes et des habitants nous ont interpellés sur les types d'agrès sportifs qui y seront installés. Le lien a été fait avec les services pour pouvoir échanger avec eux directement, de manière assez constructive, et voir comment on pouvait travailler sur le sujet. Les travaux sont prévus au deuxième semestre 2024.

Enfin, végétaliser la dalle Artaud. Une étude a été réalisée ces derniers mois avec un bureau d'étude et la commission des Balmes. Je rappelle que les balmes sont des collines lyonnaises qui sont exposées à des risques naturels géologiques. L'étude

vient de livrer ses conclusions. Il n'est en effet pas possible de désimperméabiliser la dalle parce que ça engendrerait des risques de poussées hydrostatiques. Pour le dire de manière plus claire, si le béton est retiré, l'eau pluviale va s'infiltrer dans le sol, ce qui va rendre l'ensemble immobilier complètement instable. On fait des études approfondies et le projet était évidemment sous réserve que les études rendent compte de la faisabilité du projet. Là, on est un peu embêtés effectivement sur ce projet. Une réunion va être organisée au mois de janvier avec les porteurs d'idées pour expliquer ces difficultés techniques. On va bien entendu tenir au courant les porteurs d'idées. Il devrait pouvoir être possible de végétaliser quand même à travers le rajout de bacs et de pergolas, mais on n'ira malheureusement pas jusqu'à la végétalisation telle qu'on pouvait l'imaginer, qu'on pouvait l'espérer de cette dalle. Et ça, c'est effectivement regrettable. On vous donnera des précisions sur les suites à donner au projet.

Pour vous dire que l'ensemble des 110 projets lauréats au budget participatif sont tous dans cette phase de programmation. On est pour certains, vous l'aurez compris, dans des phases d'étude qui prennent plus de temps. Je rappelle que le règlement précisait que les projets étaient éligibles, sous réserve qu'ils soient réalisables en deux ans. On fait le maximum pour qu'ils soient réalisés dans un temps le plus contraint possible pour ne pas aussi obérer la réalisation des projets qui viendront pour la deuxième édition.

Deuxième édition qui sera lancée en octobre 2024, avec un planning un peu différent de celui de la première édition, en se disant qu'il serait plus agréable de lancer aussi un vote au printemps. On a réfléchi à différents aspects, qu'on pourrait aussi valoriser les réalisations de la première édition de manière plus large. Ça contribuerait aussi à inciter de nouveaux habitants, de nouvelles habitantes à participer. C'est une seconde édition qui se prépare activement puisqu'on est en pleine rédaction du règlement, qui s'appuie sur le bilan que nous avons pu réaliser de la première édition pour évidemment l'améliorer — c'était un souci d'amélioration continue —, qu'on pourra vous présenter et qui fera l'objet d'une délibération en janvier prochain, qui sera présenté à l'ensemble des groupes politiques en amont du conseil municipal. Donc, vous pourrez aussi y réagir. Il fait l'objet d'une coconstruction qui associe l'ensemble des adjoints et des adjointes en démocratie locale, les élus d'arrondissement, les conseils de quartier, les conseils citoyens à travers la rencontre annuelle d'autres universités citoyennes. On essaye de recueillir le plus largement possible les propositions, les remarques pour s'acheminer vers une seconde édition plus inclusive encore, où on pourra notamment — on l'espère — toucher davantage de jeunes et davantage de personnes qui habitent dans les quartiers populaires de notre ville.

**Lydie BONVALLET :**

Je vous remercie pour votre réponse.

## **Clôture de la séance**

### **Rémi ZINCK :**

Si personne ne souhaite prendre la parole, je conclus ce conseil d'arrondissement en vous remerciant, en vous souhaitant à toutes et à tous une excellente soirée et de belles fêtes de fin d'année. Merci à vous toutes et tous.